

Stage chez notaire

Par **aaaaaa**, le **24/06/2016** à **00:04**

Bonjour, je suis en stage dans une étude de notaire depuis 15 jours (je viens d'avoir la licence).

Cependant ce stage est pénible; je suis très surpris du travail des notaires collaborateurs qui passent leur temps à faire un métier de secrétariat ou de clerc de notaire. Ils ont le même diplôme que le notaire associé pour qui ils bossent mais sont peu payés et font un travail que je trouve insupportable (photocopies, envoi de mails, téléphoner, scanner les docs, ranger dossier, tout copier dans l'ordi...); ce que j'ai vu c'est 90% de "paperasse", ils font cela toute la journée et peuvent parfois recevoir un rdv.

Le notaire associé aurait, lui, un rôle de commercial; il ne participe pas à la rédaction des actes et semble se contenter de faire signer les clients en prenant parfois connaissance du dossier 2min avant la signature...

Je n'ai jamais suivi le notaire dans son boulot ou rdv; il me laisse avec ses collaborateurs et je passe mes journées à faire des choses pénibles (rentrer infos dans logiciel Génapi, scanner doc, parfois rien à faire...).

Est-ce normal, j'ai pensé plusieurs fois arrêter mon stage, là j'en suis à la moitié. Aussi je m'inquiète de savoir si le notariat m'attire toujours car si c'est pour faire le travail des collaborateurs c'est non.

Merci.

Par **aaaaaa**, le **24/06/2016** à **09:47**

Qu'en pensez vous?

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/06/2016** à **09:53**

Bonjour

Soyez patient. Nous avons un notaire inscrit sur le forum, s'il se connecte il va sûrement vous

répondre.

Sinon, vous pouvez toujours le contacter en cliquant sur ce lien
http://www.juristudiant.com/messagerie/formulaire.php?txt_pseudo=Olivier

Par **aaaaaa**, le **24/06/2016** à **09:57**

Merci :)

Par **MrZoG69**, le **24/06/2016** à **10:24**

Bonjour,

Je ne suis pas notaire et ne connais pas grand chose de ce milieu professionnel donc je ne vais pas pouvoir vous renseigner sur le fond. Néanmoins, j'ai eu plusieurs fois des échos d'intervenants en M2 droit notarial qui indiquaient qu'ils ne prenaient dans leur M2 que des étudiants ayant déjà fait un stage en étude notariale justement parce qu'un trop grand nombre d'entre eux ne connaissent pas la réalité du terrain et ont une vision biaisée du métier.

Pour autant, un stage, surtout lorsqu'on est seulement en L3, c'est surtout fait pour découvrir un métier. Très clairement, si ce domaine ne vous plaît pas, au moins avez vous eu l'occasion de le savoir assez tôt pour ne pas perdre votre temps à continuer dans cette voie (et c'est déjà enrichissant).

Dans tous les cas, n'arrêtez pas votre stage. Terminez le (surtout qu'il ne vous reste que quinze jours à faire si j'ai bien compris, ce qui n'est clairement pas énorme), ne serait-ce que par respect pour votre maître de stage qui a accepté de vous prendre en stage. De plus, il sera très mal vu sur votre CV de voir que vous avez abandonné, ce sera perçu (à juste titre) comme un manque de persévérance et on aura du mal à vous faire confiance. A l'inverse, si vous le terminez, vous pourrez toujours justifier à votre interlocuteur (prochain maître de stage ou recruteur en M2) pourquoi est-ce que vous n'avez pas continué dans le notariat par la suite. Si vous lui expliquez clairement les raisons pour lesquelles vous avez changé de branche, il le comprendra sans problème et ce sera au contraire très bien perçu.

Bien cordialement.

Par **Camille**, le **24/06/2016** à **14:35**

Bonjour,

[citation]je suis très surpris du travail des notaires collaborateurs qui passent leur temps à faire un métier de secrétariat ou de clerc de notaire. Ils ont le même diplôme que le notaire associé pour qui ils bossent mais sont [s]peu payés et font un travail que je trouve insupportable[/s] (photocopies, envoi de mails, téléphoner, scanner les docs, ranger dossier, tout copier dans l'ordi...); [/citation]

Ce qui est très curieux, c'est qu'à vous lire, on penserait que vous n'avez même pas cherché à discuter avec ces notaires, pour savoir ce qu'ils en pensaient.
Et vous vous attendiez à quoi, dans le métier de notaire ?

Par **aaaaaa**, le **24/06/2016** à **15:07**

Je ne voulais pas être méprisant en disant insupportable, mais pour moi c'est comme du secrétariat juridique, en somme comme les clerks. J'ai discuté avec eux; ils ont admis passer les journées quasiment à faire de la paperasse et répondre au tel/mails.

Par **Camille**, le **24/06/2016** à **16:57**

Bonjour,

[citation]passer les journées quasiment à faire de la paperasse et répondre au tel/mails.

[/citation]

Parce que, pour vous, notaire, ça faisait quoi, essentiellement ?

[smile17]

Par **aaaaaa**, le **24/06/2016** à **17:01**

Je pensais qu'ils faisaient plus de droit; hors là ils n'utilisent pas les codes et ne font pas de recherches juridiques ou exceptionnellement

Par **Olivier**, le **24/06/2016** à **20:51**

Bon voilà voilà j'arrive....

J'ai vu que j'avais un mp je vais y répondre...

Ceci dit juste pour avoir lu rapidement cette file de discussion je pense que je dois réagir surtout au dernier commentaire.

Comment prendriez vous le fait d'aller demain rencontrer un notaire pour lui demander un conseil et de le voir sortir son code pour vous trouver l'info dont vous avez besoin ?

Comme toute Profession spécialisée, le Notaire est censé maîtriser son sujet, il est donc tout de même relativement rare que nous ayons à faire des recherches, avec un niveau de bac +7, la plupart des dossiers à traiter étant "bateau", d'autant que les études sont pour la plupart désormais sectorisées (par exemple dans l'Etude où je travaille actuellement je ne fais quasiment que des ventes depuis 6 ans, 12 à 13 heures par jour).

Donc si vous avez choisi le notariat pour faire de la recherche je pense que vous vous êtes

trompée de voie. Le notaire est avant tout un Officier ministériel chargé de rédiger des contrats qu'il connaît sur le bout des doigts.

Après il arrive parfois qu'on se heurte à des difficultés dans tel ou tel dossier, mais je dirais qu'un notaire qui ne fait jamais de recherche pcq il maîtrise son sujet m'inspire beaucoup plus confiance que celui qui passe son temps le nez dans le code civil.

Et puis nous avons quand même tous l'obligation de nous tenir informés de l'actualité juridique et des réformes (mais ça à titre perso c'est fait sur mon temps perso, par sur mon temps à l'Etude, pas le temps, trop de paperasse, de mails et de coups de téléphone à gérer).

La suite en mp

Par **joaquin**, le **25/06/2016** à **16:31**

Bonjour,

Je mets mon petit grain de sel dans ce fil de discussion bien que je ne sois pas notaire ni clerc de notaire. On idéalise souvent les métiers de juriste (en particulier celui d'avocat et celui de notaire). En fait, avant d'être juriste, le notaire est d'abord un rédacteur d'actes juridiques, l'avocat un plaideur. L'essentiel du travail du premier est de rechercher des styles et des modèles d'actes à rédiger, et pour le second, c'est "l'effet du coup de manche" à l'audience. Je crois que le droit, le droit pur et dur si j'ose dire n'arrive qu'après. C'est pourquoi il y a des formations différentes pour chacun de ces métiers, et la formation pratique porte plus sur ce que je viens de dire plus haut concernant l'essentiel de leur métier que sur le droit.

Voilà, c'était ma petite pensée philosophique du jour.

Beaucoup d'étudiants idéalisent les métiers de juriste et sont ensuite déçus par la pratique.

Cordialement
JG

Par **antmar**, le **25/06/2016** à **16:55**

[citation] avant d'être juriste, le notaire est d'abord un rédacteur d'actes juridiques, l'avocat un plaideur. L'essentiel du travail du premier est de rechercher des styles et des modèles d'actes à rédiger, et pour le second, c'est "l'effet du coup de manche" à l'audience. [/citation]

Affirmer aujourd'hui que l'avocat est essentiellement un plaideur est franchement inexact. Il y a des domaines dans lesquels aller plaider est rare, comme le droit fiscal, voire exceptionnel, en droit des affaires / M&A. À moins d'être pénaliste, ou de faire du contentieux à plein temps, aller plaider n'est pas la majeure partie de l'activité d'un avocat, contraire à la rédaction de contrats, de conclusions, ou de mémorandums pour le client.

Par **joaquin**, le **25/06/2016** à **19:13**

Bonjour,

Les avocats fiscalistes et les avocat d'affaires ne sont pas légion je pense (je crois d'après les statistiques que j'ai pu voir sur internet qu'il y en 3000 pour un total de 55000 environ en France). Et même eux doivent plaider soit devant le TGI ou le TA (pour le fiscaliste) ou le tribunal de commerce. En principe, quand on va voir un avocat, c'est qu'on a un litige (dans 90 pour cent des cas) et le litige, ça finit soit par un arrangement à l'amiable, soit devant un juge. Je ne pense donc pas que mon opinion soit tout à fait inexacte. Mais il y a toujours des exceptions, qui confirment la règle.

Je ne suis pas avocat, j'ai eu affaire à eux deux fois dans ma vie, et les deux fois c'était dans le cadre d'un litige. La première fois, ça s'est terminé devant le TI, la deuxième fois on a pu trouver un arrangement à l'amiable (mais c'était avec une compagnie d'assurances).

Cordialement
JG

Par **antmar**, le **25/06/2016** à **19:31**

Bonsoir,

Vous confondez litige et plaidoirie, ce qui est assez courant. Il n'est possible d'affirmer "qu'avant d'être juriste [...] l'avocat un plaideur." L'avocat est un juriste avant d'être un plaideur.

L'activité contentieuse ne se résume pas à plaider, qui représente 10% du temps passé sur un dossier. Le reste du temps est généralement consacré à la rédaction des conclusions, aux recherches juridiques, etc. La plaidoirie est ce que le grand public voit, mais ce n'est pas la réalité du métier d'avocat (sauf pénaliste).

[citation] Et même eux doivent plaider soit devant le TGI ou le TA (pour le fiscaliste) ou le tribunal de commerce. [/citation]

On ne plaide pas devant un tribunal administratif. Il est très rare qu'il y ait même des débats oraux devant un TA, le débat se fait essentiellement par écrit. On peut plaider devant un TGI ou un tribunal de commerce (ça n'arrive pas pour toutes les affaires), mais ce n'est pas du tout l'essentiel de la procédure, et encore une fois le travail de l'avocat sera d'abord l'examen du dossier et la rédaction des conclusions.

Par **joaquin**, le **25/06/2016** à **21:20**

Re Bonsoir,

Je pense que 80 pour cent des avocats vivent du travail de contentieux (si vous préférez ce

terme à plaidoirie). Evidemment, l'examen du dossier et la rédaction des conclusions fait partie de ce travail là (le contentieux).

Ce que je ne voudrais pas, c'est que les étudiants qui se destinent à une profession d'avocat croient qu'ils vont d'emblée devenir des brillants avocats d'affaires qui feront essentiellement du conseil et en vivront très aisément. Ils devront passer par une période plutôt difficile (boulots de gardes à vue, commissions d'office, aides juridictionnelles...) et tous les avocats débutants ne vivent pas dans le luxe loin de là.

Le droit des affaires (où j'inclue la fiscalité) est d'ailleurs un secteur très courtisé, non seulement par les avocats, mais par d'autres professions réglementées (notaires, experts comptables...), mais aussi par des professions non réglementées (conseil en gestion de patrimoine, conseil en organisation et management...). La concurrence est donc rude et je doute que beaucoup de ces professions en vivent largement.

Cordialement
JG

Par **antmar**, le **25/06/2016** à **21:30**

Re Bonsoir,

Nous sommes donc d'accord, mais je voulais souligner l'absurdité de la croyance de beaucoup d'étudiants, qui s'imaginent qu'un avocat est un plaideur avant tout, ce qui est très rare en réalité, sauf pour les pénalistes (qui en vivent très mal au début d'ailleurs).

Par **joaquin**, le **26/06/2016** à **05:32**

Voici un article paru dans la voix du nord très intéressant sur les débuts difficiles des jeunes avocats :

<http://www.lavoixdunord.fr/region/jeunes-avocats-des-debuts-tres-difficiles-ia0b0n1604588>

J'ai une collègue à la DGCCRF qui était avocate avant d'entrer dans l'administration. Elle m'a raconté qu'en tant que débutante, elle faisait surtout les divorces et les aides juridictionnelles. Elle m'a dit aussi qu'elle gagnait mieux sa vie en tant que fonctionnaire qu'en tant qu'avocat. Un fonctionnaire débutant chez nous de catégorie A touche environ 2200 euros nets par mois.

Tout ça pour dire aux jeunes étudiants qui veulent se lancer dans cette profession que les débuts ne seront (probablement) pas faciles (à moins d'intégrer d'emblée un gros cabinet d'avocat d'affaires, ou autre cabinet spécialisé, et de devenir salarié). Mais celui qui veut rester indépendant aura du mal à se faire une clientèle au début.

Cordialement
JG